

LES NOUVEAUX IMPOTS

Sur les bénéfices agricoles

Paris, 25 mai. — La séance est ouverte à 14 heures 40, sous la présidence de M. Léon BOURGEOIS.

La deuxième partie de l'article 17 (principe du coefficient) est adoptée.

On discute ensuite l'impôt général sur le revenu.

Un amendement de M. Tournon demande de revenir au texte de la Chambre.

M. FRAUENKAMPF déclare que le Gouvernement avait donné son adhésion au texte de la Commission.

M. LÉON BOURGEOIS proteste contre cette attitude.

Le Président met aux voix les sept premiers amendements de l'article 7.

M. TOURNON demande le renvoi à la Commission par les articles du texte de la Chambre.

Aux termes du texte de la Commission, l'impôt sera calculé en tenant pour nul la fraction d'impôt.

M. FRAUENKAMPF défend le texte de la Commission.

M. FRAUENKAMPF déclare que le Gouvernement avait donné son adhésion au texte de la Commission.

M. LÉON BOURGEOIS proteste contre cette attitude.

Le Président met aux voix les sept premiers amendements de l'article 7.

M. TOURNON demande le renvoi à la Commission par les articles du texte de la Chambre.

Aux termes du texte de la Commission, l'impôt sera calculé en tenant pour nul la fraction d'impôt.

M. FRAUENKAMPF défend le texte de la Commission.

M. FRAUENKAMPF déclare que le Gouvernement avait donné son adhésion au texte de la Commission.

M. LÉON BOURGEOIS proteste contre cette attitude.

Le Président met aux voix les sept premiers amendements de l'article 7.

M. TOURNON demande le renvoi à la Commission par les articles du texte de la Chambre.

Aux termes du texte de la Commission, l'impôt sera calculé en tenant pour nul la fraction d'impôt.

M. FRAUENKAMPF défend le texte de la Commission.

M. FRAUENKAMPF déclare que le Gouvernement avait donné son adhésion au texte de la Commission.

M. LÉON BOURGEOIS proteste contre cette attitude.

Le Président met aux voix les sept premiers amendements de l'article 7.

M. TOURNON demande le renvoi à la Commission par les articles du texte de la Chambre.

Aux termes du texte de la Commission, l'impôt sera calculé en tenant pour nul la fraction d'impôt.

M. FRAUENKAMPF défend le texte de la Commission.

M. FRAUENKAMPF déclare que le Gouvernement avait donné son adhésion au texte de la Commission.

M. LÉON BOURGEOIS proteste contre cette attitude.

M. DESCHANEL A PASSÉ UNE BONNE NUIT

Tout ce qui se dit sur la chute de la République

Paris, 25 mai. — Le président de la République a passé une bonne nuit. Il a été visité, ce matin, à six heures, par ses médecins, qui ont rédigé le bulletin suivant :

Plaies contuses superficielles, à la face et à la jambe gauche; courbature générale, mais sans insuffisance que possible. Repos nécessaire.

Signé : D^r PETIT et DUVAL.

Quo ne dit-on pas ?

Les journaux parisiens et leurs envoyés spéciaux donnent des récits divers de nouveaux détails sur l'accident de Montargis.

M. Deschanel avait pris un cachet. On peut à peu près reconstituer l'accident comme suit :

Le président s'était couché un peu indisposé après avoir absorbé un cachet d'antipyrine.

Sans doute, voulut-il se lever, manquant d'air. Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

Il se pencha à la fenêtre de son wagon, dont le châssis n'est relié complètement et où aucune barre d'appui ne joint les montants de la fenêtre comme dans les wagons ordinaires.

En explorant le paradis de ceux qui volent

On découvre à Boulogne, une bande de pillards chinois armés, réduisant nos papiers à l'impuissance

On trouve aussi cinq négociants recollés et traite de leurs complices.

Depuis un certain temps, des vols considérables ont été commis sur les quais du bassin Loubet, à Boulogne-sur-Mer.

L'enquête, menée par la police, démontra que ces méfaits étaient commis par une bande de Chinois, au nombre d'une trentaine.

La police militaire anglaise, de qui ces jeunes gens furent arrêtés et condamnés à des peines diverses.

Le colonel Rahouli, qui préside le Conseil, le commandant Weber faisant fonction de commissaire du gouvernement.

On donne lecture de l'acte d'accusation qui reproche à Marcel Denique d'avoir commis l'acte d'accusation.

Le témoin en fait rien de Marie-Louise Dauchy.

Interrogé, Marcel Denique nie absolument avoir été le complice de ses amis de Trulin.

Lucien Desvallé, un second compagnon de Trulin, rapporte aucune charge particulière contre les accusés.

En terminant, elle rappelle les circonstances tragiques du départ de son frère, comment elle chercha à le revoir par l'intermédiaire de Marcel Denique.

Un jour, le policier Schacht vint lui annoncer l'arrestation de son frère.

Le témoin se déclare convaincu de la culpabilité de Marcel Denique.

L'accusé déclare que la pensée de Trulin s'est présentée à son esprit.

Trulin voulait parler, selon lui, de voyage en Hollande et lui reprochait de ne pas avoir écrit la lettre qu'elle présupposait être la lettre de dénonciation, à Marie-Louise Dauchy.

Les renseignements de conduite et de moralité sur Marcel Denique et Marie-Louise Dauchy sont très mauvais.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

Le jeune héros Lillois, Léon Trulin fut-il dénoncé par son ami Denique ?

L'épilogue d'une tragédie se déroule devant les juges du 1^{er} Conseil de Guerre.

Les débats concernant le dénonciateur présumé de Léon Trulin, le jeune héros Lillois, Marcel Denique, ont commencé hier après-midi devant le 1^{er} Conseil de Guerre de la 1^{re} Région, à la Citadelle de Lille.

On sait quel fut le rôle héroïque du jeune Trulin, pendant l'occupation. N'ayant pu s'engager dans les armées alliées, le jeune héros se consacra à l'épilogue de la tragédie.

Le témoin en fait rien de Marie-Louise Dauchy.

Interrogé, Marcel Denique nie absolument avoir été le complice de ses amis de Trulin.

Lucien Desvallé, un second compagnon de Trulin, rapporte aucune charge particulière contre les accusés.

En terminant, elle rappelle les circonstances tragiques du départ de son frère, comment elle chercha à le revoir par l'intermédiaire de Marcel Denique.

Un jour, le policier Schacht vint lui annoncer l'arrestation de son frère.

Le témoin se déclare convaincu de la culpabilité de Marcel Denique.

L'accusé déclare que la pensée de Trulin s'est présentée à son esprit.

Trulin voulait parler, selon lui, de voyage en Hollande et lui reprochait de ne pas avoir écrit la lettre qu'elle présupposait être la lettre de dénonciation, à Marie-Louise Dauchy.

Les renseignements de conduite et de moralité sur Marcel Denique et Marie-Louise Dauchy sont très mauvais.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

On a vu que Denique commença à travailler à la Belgique.

La prochaine session de la Cour d'Assises du Nord

Le récit de M. Radeau

Le Président et le Cheminot

Le mort qui accuse

La bataille de Montargis

Monté à regret

Le Président a besoin de prendre du repos

Comme au bon vieux temps

Des brigands pillent la vallée de la Vesbie

ON A DECOUVERT UN DE LEURS REPAIRES DANS LA MONTAGNE

Paris, 24 mai. — Depuis quelque temps, une partie de la vallée de la Vesbie, réputée pour ses stations alpestres, était mise en coupe réglée par une bande organisée de délinquants français et italiens qui venaient dans la montagne à la recherche de la tranquillité.

Les cambrioleurs étaient d'une telle fréquence que les habitants de cette région s'élevaient, ayant demandé à la Préfecture le concours de la police mobile et le renforcement de la brigade de gendarmerie.